



A.S.A. DES ARROSANTS DU CANAL DE SAINT PONS

Fondée le 26 floréal de l'an 13 (1805), Association Syndicale Autorisée depuis le 18 septembre 1883

Maison des Associations, 1 avenue de la 1^{ère} DFL, 13420 GÉMENOS

Tél : 06 75 72 04 42 – Site : www.asacanalstpons.fr

Email : asacanalstpons@gmail.com SIRET 29130010100032 APE/NAF 3600Z

Gémenos, le **28 juillet 2023**

Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône

**Objet : AP n°87-2023 du 25 juillet 2023
Demande d'adaptation exceptionnelle**

Monsieur le Préfet,

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral n°87-2023 du 25 juillet 2023 déclarant le bassin de l'Huveaune aval en état de crise sécheresse, l'ASA des arrosants du canal de Saint Pons demande, en application de l'article 14 de l'arrêté cadre 82-2022, l'adaptation exceptionnelle des mesures de restriction compte tenu de l'état hydrologique du Fauge.

Dans les conditions suivantes :

- Prélèvements autorisés sous condition que le débit minimum du Fauge en aval de notre prise d'eau soit respecté.
- Continuer à mettre en application l'ensemble des mesures énoncées ci-dessous, et notamment la limitation de notre prélèvement à 40 l/s.

Rappel des Mesures mises en œuvre par l'ASA Saint Pons pour la campagne 2023

- ***Restriction prise d'eau secondaire***
Cette prise d'eau est située à environ 1500m en aval de notre prise principale, nous avons choisi de privilégier l'utilisation de celle-ci ; cette disposition permet de conserver la totalité du débit dans le Fauge sur l'ensemble du périmètre du parc départemental de Saint Pons, zone particulièrement riche en biodiversité, et préserver ainsi l'ensemble des espèces sensibles.
- ***Réduction de nos prélèvements***
En régime normal, notre droit d'eau permet un prélèvement de 80l/s. Dès le début de la saison, sans attendre les avis des services départementaux, nous avons décidé de réduire à 40l/s le débit prélevé car nous avons eu un hiver très sec ; cette disposition nous permet d'assurer une irrigation minimale de notre périmètre, en proposant un service bimensuel.
- ***Rationalisation de l'eau***
Nous avons, avec l'aide financière de la commune de Gémenos, engagé un programme d'investissement destiné à rationaliser l'utilisation de l'eau.
 - Installation d'un dispositif de mesure du débit prélevé, qui pourrait être complété prochainement par une mesure du débit total du Fauge (en amont du point de prélèvement).
 - Programme de travaux destinés à réduire les pertes
 - Programme d'équipement en dispositif de stockage permettant de favoriser une irrigation localisée ; inciter nos adhérents à installer des cuves individuelles couplées à un dispositif de récupération des eaux de pluie.

Argumentaire

Historiquement, la confluence entre le Fauge et l'Huveaune est le résultat d'un aménagement réalisé par l'homme au 19^{ème} siècle dans le but d'assécher les zones de plaines marécageuses des Paluds.

Le Fauge est un cours d'eau de type Méditerranée à caractère intermittent et la source de Saint Pons n'en est qu'un affluent dont le débit à lui seul ne permet pas d'éviter les assècs se produisant en période critique, et ne saurait être considéré comme un apport conséquent pour la sauvegarde de l'Huveaune.

L'utilisation par les adhérents de l'ASA de l'eau disponible à la source de Saint Pons permet de préserver les écosystèmes péri-urbains (haies, arbustes, arbres, prairies, espaces floral, cultures maraichères, ...) qui constituent des biotopes favorables à la biodiversité.

Actuellement les eaux de la source qui s'écoulent au Fauge s'infiltrent dans le sol avant même d'atteindre le point de confluence avec l'Huveaune,

L'analyse des courbes (en annexe) de débits enregistrées par les stations de mesure mises en œuvre par vos services démontre très clairement que le Fauge, n'apporte aucune contribution à la sauvegarde du milieu aquatique de l'Huveaune.

Il est important de noter que la seule donnée officiellement présentée comme « **Le torrent du Fauge à Gémenos** » ne correspond en réalité qu'au débit de la Source de Saint Pons, et occulte totalement les apports des différentes résurgences et sources annexes ; il y a là une situation juridiquement contestable.

L'intégration de notre périmètre dans le secteur « Huveaune aval » n'est donc pas justifié.

Le prélèvement de 40 l/s demandé par l'ASA St Pons , dans le cadre de sa demande d'adaptation exceptionnelle ne remet pas en cause la garantie en permanence de la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans l'eau puisqu'il subsistera un débit dans le Fauge largement supérieur au débit réservé.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons d'analyser avec attention notre requête ; nous sommes bien conscients de la situation hydrologique alarmante que subit notre département et des conséquences environnementales. Faut-il privilégier seulement le milieu aquatique au détriment de la biodiversité. La suspension de notre prélèvement et donc l'arrêt de la campagne d'irrigation porte une atteinte grave à l'ensemble faune-flore présente sur notre périmètre.

Veuillez agréer ,Monsieur le Préfet, mes sincères salutations

Jean Luc BARET

Président de l'ASA

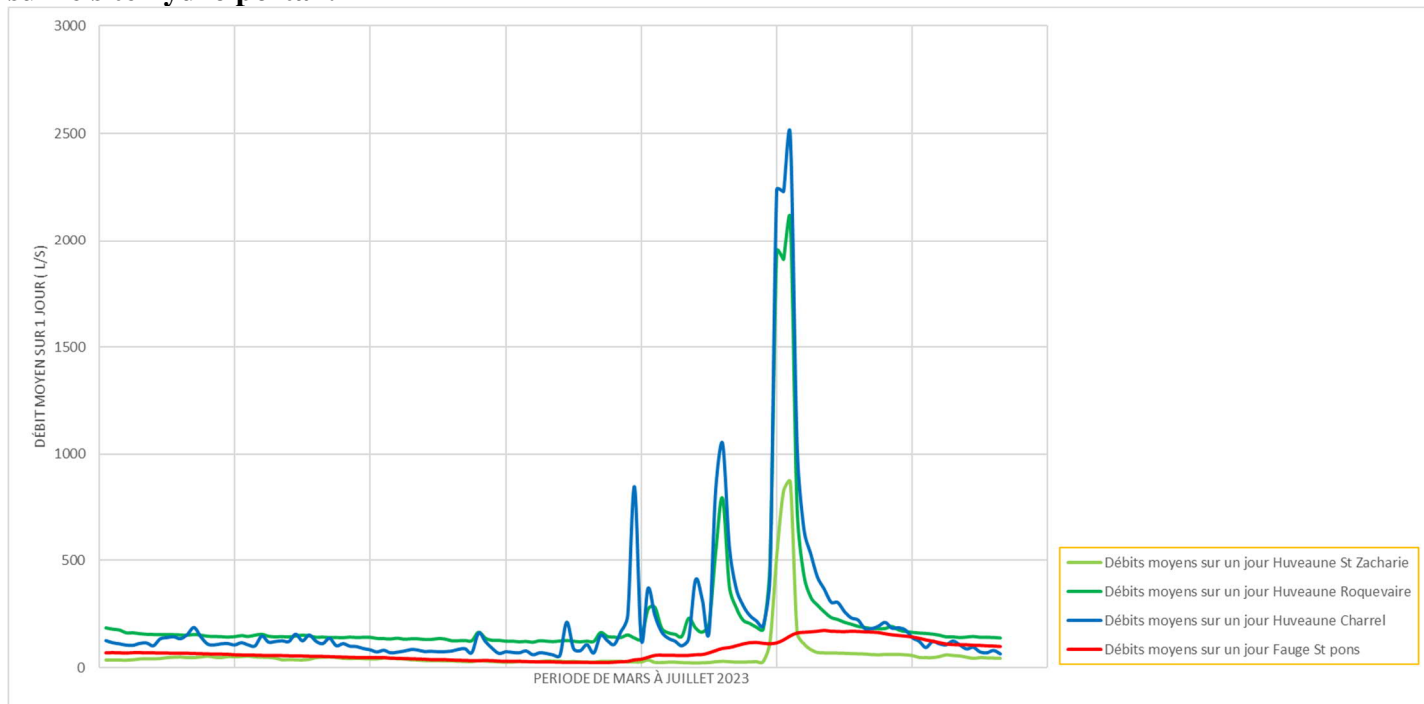


PJ : - Annexe analyse débit Fauge/Huveaune

- Pétition publique

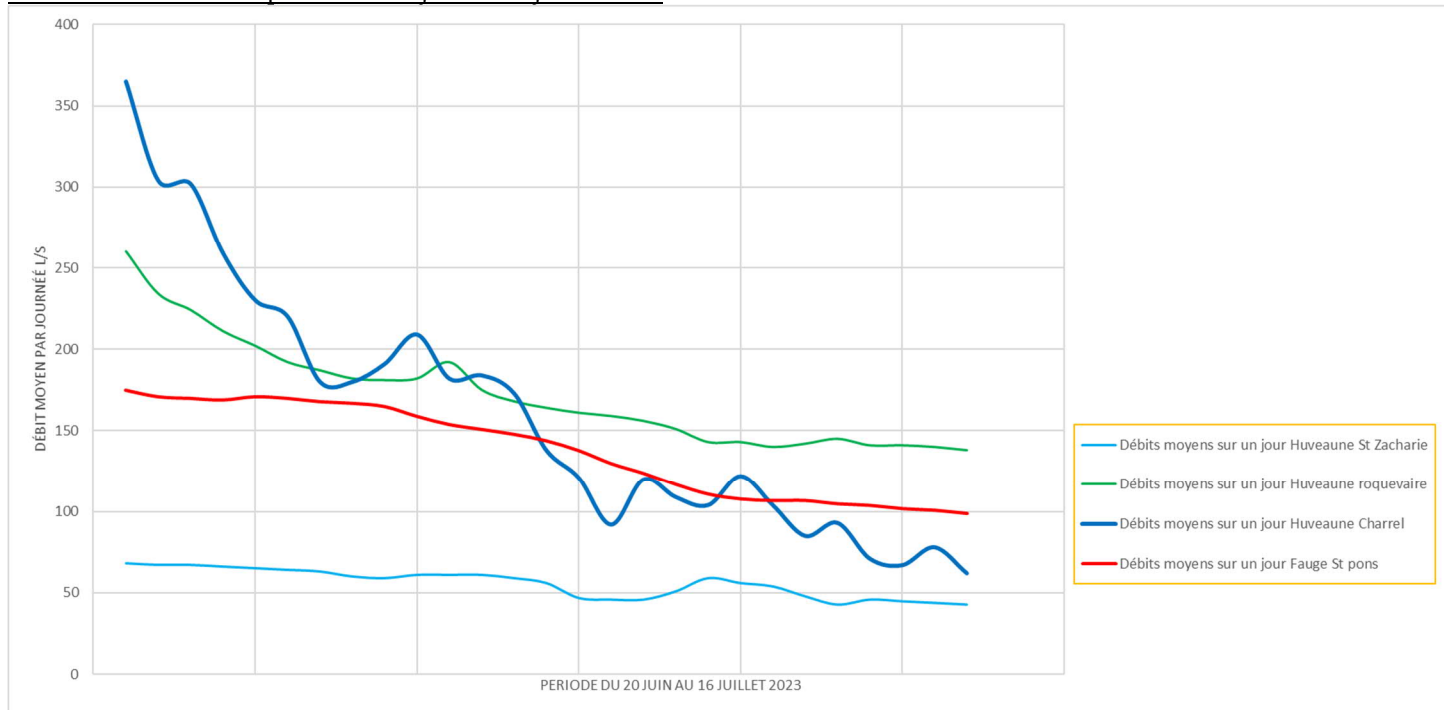
ANNEXE

Analyse de la situation hydrologique juillet 2023. - Données issues des stations de mesure collectées sur le site hydro portail.



Précision remarquable : La sonde **Y442 5010 01** est appelée à tort « **Le torrent du Fauge à Gémenos** » ; par son positionnement elle enregistre uniquement le débit de la source de Saint Pons, et non pas le débit réel du Fauge qui est aussi alimenté par les résurgences de « la Tourne », du « Gour de l'oule » et également des sources débouchant dans le canyon de l'abbaye ; **l'ensemble des valeurs de débit présentées par hydro portail en tant que débit du Fauge sont donc erronées.**

Courbes de débit sur la période du 20 juin au 16 juillet 2023.



Observations sur la période

- Le débit de l'Huveaune au Charrel reste très instable et indépendant du débit du Fauge ; en théorie le débit au Charrel devrait sensiblement correspondre à la résultante du cumul débit Roquevaire + débit Fauge et ce graphe démontre que ce n'est pas le cas, **la preuve est faite que le Fauge ne contribue quasiment pas à la sauvegarde de l'Huveaune !**
- La perte en débit entre la station de Roquevaire et celle du Charrel est considérable !

Etat du Fauge au point de confluence avec l'Huveaune

Quelques prises de vues (24/07/2023) démontrant que le FAUGE est totalement à sec à quelques dizaines de mètres en amont du point de confluence avec l'Huveaune, au lieu-dit « le pont de LAMAGNON » alors que nous avons un flux d'environ 80 l/s au niveau du Chemin de la République en aval du prélèvement ASA.

